

Mise en oeuvre du déconfinement : point sur la réouverture des écoles

Mesdames, Messieurs,

Le Premier ministre a présenté jeudi 28 mai la deuxième phase de déconfinement à compter du 2 juin.

Au regard de l'évolution de la situation sanitaire actuelle, le département de Seine-et-Marne est classé en zone orange, il s'agit de poursuivre le déconfinement avec toutes les précautions nécessaires.

La municipalité de Bois-le-Roi poursuit la réouverture des écoles, les élus et les services communaux travaillent en relation étroite avec les enseignants des écoles maternelles et élémentaires.

Une réunion en visioconférence organisée le 28 mai avec les élus, la direction de la vie de l'enfance, les directrices des écoles et les associations des parents d'élèves a permis de présenter et de finaliser les modalités d'accueil des écoles élémentaires de la commune à compter du 2 juin 2020.

La santé et la sécurité des enfants et de leurs éducateurs est notre priorité, la poursuite de la réouverture respecte toujours le protocole sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires diffusé le 3 mai 2020 qui mobilise la commune, les enseignants et les parents.

La réouverture des écoles se poursuit dans le respect des préconisations sanitaires même si elle reste partielle. Nous avons réussi à ouvrir 19% des places le 14 mai 2020 et la capacité d'accueil sera portée à 29% à compter du 2 juin 2020 :

- Ecole maternelle Robert Lesourd : 40 enfants répartis dans 4 groupes
- Ecole élémentaire des Viarons : 60 enfants répartis dans 5 groupes
- Ecole élémentaire Olivier Métra : 73 enfants répartis dans 5 groupes

A compter du 2 juin, l'accueil périscolaire du matin et du soir seront assurés au Soleil Bacot pour les enfants des Viarons et de Robert Lesourd, les enfants d'Olivier Métra seront accueillis dans l'enceinte de l'école

L'organisation des enfants sera aménagée, à partir du 8 juin les restaurants scolaires vont rouvrir pour servir des repas chauds.

Le retour à l'école repose sur le volontariat des parents en lien avec les enseignants et sur les critères définis en lien avec l'éducation nationale : enfants de personnels soignants et nécessaires à la gestion de la crise sanitaire, enfants de familles sans mode de garde alternatif.

Les enfants, qui ne seront pas scolarisés, continueront à bénéficier d'un suivi à distance par leurs enseignants comme dans la période actuelle.

Pour préparer de façon optimale les organisations sur chaque école, étant donné le nombre limité de places et les critères d'accueil, les directrices prendront contact avec les familles.

La municipalité continue de travailler en lien avec les associations pour proposer aux familles des ateliers dans le protocole du 2S2C (Sport, Santé, Culture et Civisme).

Souhaitant vous avoir rassurés sur notre exigence et notre vigilance au service de la santé et du bien-être des enfants, nous restons avec les services municipaux de la DVE à votre disposition,

Prenez soin de vous,

Bien cordialement,

David Dintilhac

Maire de Bois-le-Roi

